



Mairie de LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE

Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Le 8 avril 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes

Brigitte Prodhon
Cabinet du maire
b.prodhon@laroquettesursiagne.com
04 22 21 50 11

A l'attention des Roquettans, signataires de la
pétition contre les nuisances aériennes
La Roquette-sur-Siagne

CO/CG/BP 178
Nuisances aériennes

Mesdames, messieurs,

J'ai bien reçu votre courrier, en date du 15 mars dernier, concernant votre demande d'actions contre les nuisances aériennes générées par l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Sachez que, de longue date, je m'intéresse à ce sujet problématique.

Depuis 2020, votre vie quotidienne est devenue encore plus pénible et votre déception forte, et compréhensible, de constater que les solutions de fond, telle que le délestage des arrivées de jets par le « nord-ouest », ne progressent pas normalement.

Cette situation me conduit à mettre en priorité le traitement des différentes sources de nuisances liées à l'aéroport.

En ce qui concerne les monomoteurs, j'ai demandé par courrier à madame Anne Frackowiak-Jacobs, sous-préfète, avant la CoCoEnvi de novembre 2020, de faire cesser rapidement la « pratique de prolongation de trajectoire » qui affecte maintenant pratiquement tous les quartiers de la commune.

A ce jour, je n'ai toujours pas reçu de réponse de sa part.

Quant aux jets, vu la densité jamais atteinte sur notre village de ce type d'appareils, j'ai également demandé à la sous-préfète de mieux faire respecter la trajectoire du « trombone actuel VPT » et de favoriser la nouvelle trajectoire.

Néanmoins, nous pouvons concevoir la possibilité de mettre en place certaines solutions concrètes et faisables avant l'été.

Je reste convaincu que l'on peut assurer l'économie de notre région tout en respectant la qualité de vie attendue des riverains de l'aéroport.

Pour ce faire, je vous rappelle ma volonté et mon implication, depuis toujours, de lutter contre ces nuisances aériennes, si dommageables pour le bien-être des Roquetans.

Je vous informerai des actions entreprises par la municipalité. D'ores et déjà, vous trouverez, ci-jointe à cette lettre, une première réponse par rapport aux points évoqués dans l'annexe de votre dernier courrier.

Je suis, par ailleurs, régulièrement en contact avec les maires des communes voisines afin de favoriser des solutions d'ensemble ainsi qu'avec l'ADNA, une association forte d'une expertise de longue date.

Les réalités de la COVID-19 ont empêché notre rencontre, prévue le 13 mars 2021 ; je ne manquerai pas de vous inviter pour échanger, dans le respect d'un dialogue ouvert, dès que les conditions permettront une réunion publique.

Je vous prie de recevoir, mesdames, messieurs, mes sincères salutations.



Christian Ortega
Maire de La Roquette-sur-Siagne
Vice-président CA Pays de Grasse

Points de réponse à l'annexe de votre courrier (15 mars 2021) :

Monomoteurs

M1 : arrêt immédiat de la procédure d'« allongement de vent arrière ».
Un courrier sera adressé à madame la sous-préfète.

M3 : retour à trois « tours de piste » maximum.

J'adhère pleinement à cette mesure, demandant un moratoire suspensif de l'arrêté 2019 ; entrant en vigueur dès le mois d'avril.

Je suis d'accord sur le principe des autres points : M2, M4 à M7

Bimoteurs

B1 : j'adhère totalement à ce besoin et me rapproche de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Les autres points seront traités en corrélation avec les sujets monomoteurs.

Turbopropulseurs

J'adhère aux demandes T1 et T2.

Je contacte l'aéroport de Cannes-Mandelieu pour comprendre ce qui a été fait depuis la commission consultative de l'environnement (CCE) 2015 et proposer un plan de travail actif sur le reste à faire.

Hélicoptères

Points H1 à H7.

Les nuisances dues aux hélicoptères sont fréquentes. A ma connaissance, elles n'ont pas été encore aussi bien caractérisées que celles des autres types de trafics.

J'ai l'intention de demander à l'aéroport de Cannes-Mandelieu de travailler sur ce sujet afin de prendre en compte les nuisances, selon les secteurs.

Jets

J'ai toujours adhéré aux positions de l'ADNA qui demandait la maximisation des atterrissages par la mer ainsi que celles de tous les élus qui se sont exprimés, depuis 2008, sur la nécessité de la mise en place d'une solution d'arrivée directe par le nord, lorsque les conditions par la mer ne le permettent pas.

En décembre 2020, suite aux surprises dévoilées en CoCoEnvi, fin novembre, j'ai signé, ainsi que tous les maires de la communauté d'agglomération Pays de Grasse, un rejet de la solution « nord-ouest », telle que proposée par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Il s'agit d'une volonté politique commune, en soutien au maire de Grasse qui souhaitait prendre très activement ce sujet en main, n'ayant été informé que très tardivement.

La solidarité entre toutes les communes s'est donc exercée. J'ai tout de même indiqué que la Roquette-sur-Siagne avait toujours préconisé cette solution.

J'ai, par ailleurs, reçu une convocation de madame la sous-préfète, adressée à tous les maires directement concernées, afin que la DGAC nous présente le cahier des charges de l'étude d'impact sonore, le mercredi 14 avril.

Enfin, je comprends et adhère à vos attentes J1 à J6.

Je comprends plus particulièrement que la procédure « MLV » appliquée de plus en plus souvent par la tour de contrôle est une source dominante de nuisances de jets et facteur évident de risques accrus.

Je vais donc demander également un moratoire à ce sujet à madame la sous-préfète.

Système, sanctions, contrôles, plaintes

Je partage le point de vue des Roquettans sur ces différents points.

Je ne manquerai pas de faire remonter ces sujets de fond pour parvenir à une meilleure acceptabilité de l'aéroport.